

LIVRET D'ACCUEIL

GROUPE SCOLAIRE LOUIS-BOUFFAULT

Cinq classes accueillent les enfants de la petite section jusqu'au CM2 :

Les enseignantes : Mme SIMONNET (PS/MS), Mme BRUMM (MS/GS), Mme GRODET (CP/CE1), Mme PROSPER (CE1/CE2), Mme BOLLÉ (CM1/CM2).

Le personnel municipal affecté au groupe scolaire est composé de **Mmes Céline GERMAIN, Emmanuelle HINNIGER, Cécilia NOGUEIRA, Catherine PERROCHON, M. Damien LANNEAU.**

La direction est assurée par **Mme Cécile PROSPER.**



Livret édité par la Ville de Graçay.

*Responsable de la publication :
Michel Archambault*

*Des éléments sont susceptibles de
modifications en cours d'année
scolaire (horaires, tarifs, etc.)*

Septembre 2023

Madame, Mademoiselle, Monsieur.

Bienvenue dans votre groupe scolaire.

Le Conseil Municipal de Graçay a fait de l'enfance et de la jeunesse une priorité de son action. La gestion d'une commune en effet ne peut s'envisager sans un investissement fort dans son avenir. La lutte menée contre la désertification, pour l'attractivité démographique et économique et pour notre droit à vivre dans une ruralité moderne et bien équipée suppose d'apporter les meilleures conditions d'accueil à nos enfants.

Cela nous a amené ces dernières années, accompagnés par la CDC et le Département du Cher, à rénover de fond en comble les locaux, à renforcer le personnel voué aux écoles, à développer l'accueil périscolaire, la bibliothèque, à créer le contrat éducatif local, l'école de musique, l'été sportif et culturel, les voyages et les classes de découverte, à augmenter de 60% la subvention à la coopérative scolaire, à sécuriser la circulation routière et les accès par la création du parking.

Après avoir répondu à l'appel d'offre Ecoles numériques innovantes et ruralité, qui nous a permis d'équiper 4 classes d'un matériel de Vidéo Projection Numérique (VPN). Le gymnase, le multi-accueil et le relais assistantes maternelles, le centre de loisirs, la garderie périscolaire permettent de compléter et de parfaire le dispositif d'accueil éducatif que nous avons imaginé.

Un nouveau mobilier de restauration pour la cantine scolaire, permettra d'accueillir les enfants demi-pensionnaires dans un espace plus convivial.

Nous espérons que l'ensemble de ces actions permettra la meilleure scolarité possible pour nos enfants. Nous tenons à remercier vivement l'équipe enseignante et le personnel communal pour leur implication.

Ce petit fascicule a pour but de vous donner les informations essentielles concernant la vie de votre enfant durant cette année scolaire.

Michel ARCHAMBAULT - Maire de Graçay

Gérard ROLLAND - Adjoint chargé de l'enfance et la jeunesse

Chantal BERTHET et Marie-Cécile POINT - Elues déléguées au Conseil d'école.

UN PEU D'HISTOIRE...

La construction du groupe scolaire remonte au milieu des années 1950. Il fut construit par une entreprise graçayaise bien connue, toujours active et dont les enfants et petits-enfants profitent toujours de la belle ouvrage de leur aïeul...

Auparavant, il existait une école maternelle, une école de garçons, une école de filles et une école privée disséminées dans la commune.

En 1995, la nouvelle municipalité réalise un audit du patrimoine communal qui fait apparaître la nécessité impérieuse de profondément rénover ce magnifique groupe scolaire : les maternelles sont dans un préfabriqué "provisoire" depuis 1969, chauffage, huisseries, isolation, mobilier, beaucoup de travaux en perspective...

Un architecte (ancien élève de Graçay) est choisi, le travail de concertation avec les enseignants, les parents et le personnel communal est lancé et débouche sur la réalisation actuelle qui est inaugurée en 2001. 500 000 € de travaux ont été réalisés, qui ont fait l'objet de subventions de l'Etat et du Conseil Général.

Quelques mots sur le collège :

En 1992, il restait à peine plus de 50 élèves sur les 4 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} au collège de Graçay. C'est peu dire que son existence était menacée... Le collège de Vatan disposait lui-même d'effectifs faibles qui mettait son maintien en péril. La solution proposée par l'Education Nationale se résumait à l'envoi des enfants à Vierzon avec des temps de transports très importants. Solution refusée par les parents d'élèves qui proposent la fusion des 2 collèges afin de sauvegarder la qualité de vie et d'enseignement.

Après avoir dans un 1^{er} temps essuyé un refus des autorités et après tracts, délégations et manifestations dans les rues de Graçay, les parents d'élèves obtiennent satisfaction et l'Education Nationale accepte la création d'une structure à l'époque unique en France, un collège interdépartemental de Vatan/Graçay et la création de l'antenne pédagogique de Graçay. Sans cet investissement de tous, il est fort probable qu'il n'y aurait eu ni collège à Vatan, ni annexe à Graçay... bien que désormais aucune classe ne soit plus accueillie à Graçay en raison des faibles effectifs sur Vatan.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

La volonté de la commune est de pouvoir offrir aux enfants des repas répondant aux sévères normes de qualité et d'hygiène en vigueur dans le cadre de tarifs permettant à tous d'y déjeuner.

Les repas sont confectionnés en liaison froide à la cuisine ultra moderne de l'EHPAD tout proche qui dessert d'ailleurs d'autres restaurants scolaires des environs. La composition des menus, différente bien sûr de ceux servis aux personnes âgées, est supervisée par la diététicienne de l'EHPAD et l'aspect sanitaire est contrôlé sur toute la chaîne, de la livraison des denrées à celle des repas. Les menus sont affichés à l'école et disponibles sur le site de la mairie. Les inscriptions au mois s'opèrent en mairie une semaine à l'avance. Il existe la possibilité de déjeuner occasionnellement en prévenant au moins 2 jours à l'avance.

Le tarif pour la rentrée 2023 est de 3,50 € par repas et la commune apporte une subvention annuelle afin de ne pas répercuter sur les familles la totalité des augmentations du prix d'achat qui est de 4.85 €. Même si la commune prend également à sa charge les repas commandés mais non pris par les enfants absents, il est instamment demandé aux parents de bien vouloir signaler **1 semaine à l'avance toute absence programmée**. En revanche, en cas d'absence non signalée et alors que l'enfant est en classe, le repas sera facturé.

La mission du personnel communal est de surveiller les enfants, d'appliquer les règles d'hygiène et de sécurité, particulièrement dans le contexte de pandémie que nous connaissons, voire même, pour les plus petits, de les assister dans la prise de repas pour que ce temps périscolaire soit un moment de détente, de découverte et de plaisir.

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal de 12 h à 13 h 20, puis de nouveau pris en charge par l'équipe enseignante.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Les élèves résidants à **au moins 3 kilomètres de leur école de rattachement** peuvent prétendre à un transport scolaire organisé par la Région Centre Val de Loire.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie de Graçay ou sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr

Toute carte perdue sera facturée 15€ pour son duplicata.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Un accueil éducatif est assuré matin et soir à l'étage de l'école en haut des escaliers métalliques, par Céline et Emmanuelle, animatrice diplômée qui assure également l'animation de la bibliothèque municipale.

Horaires :

Accueil du matin : 7 h 15 à 8 h 30

Accueil du soir : 16 h 00 à 18 h 30

(peut exceptionnellement commencer à 7h en faisant une demande en Mairie avec un délai de prévenance de 8 jours)

Tarif :

Il est de 0,88 € la demi-heure. Toute ½ heure commencée est due.

Remarque :

Seules les personnes habilitées sont autorisées à récupérer l'enfant à l'accueil périscolaire.

ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES

Graçay et son canton offrent aux familles et aux enfants de nombreuses possibilités d'activités :

- Le centre de loisirs des Vallées Vertes.
- La bibliothèque municipale.
- Le conservatoire intercommunal de musique (Music'arts).
- Ecoles multisports : découverte d'activités sportives.
- Judo, football, tennis de table, danse, théâtre, handball, gym, badminton, aéromodélisme, fitness ...etc
- La halte-garderie et le relais assistantes maternelles.
- Le centre des Grands moulins (codage « Scratch », ateliers numériques, jeux de logique, sensibilisation à l'informatique et aux nouvelles technologies, impression 3D, initiation à l'environnement et aux énergies renouvelables).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser en mairie ou sur le site de la commune : www.gracay.info

LE CONSEIL D'ÉCOLE : *un lieu d'expression pour tous.*

Dans chaque école est institué un Conseil d'école. Le Conseil d'école est composé des membres suivants :

La directrice, qui le préside, et les maîtres de l'école, le maire ou son représentant et des conseillers municipaux, l'Inspecteur de l'Education Nationale, le délégué départemental de l'Education Nationale, le personnel communal, les représentants élus des parents d'élèves, un par classe et un suppléant.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Il peut également être réuni à la demande de la directrice de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école vote le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne tous avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école à l'exception des questions pédagogiques.

Les parents élus sont les interlocuteurs privilégiés de tous les partenaires de l'école (enseignants, commune, etc....).

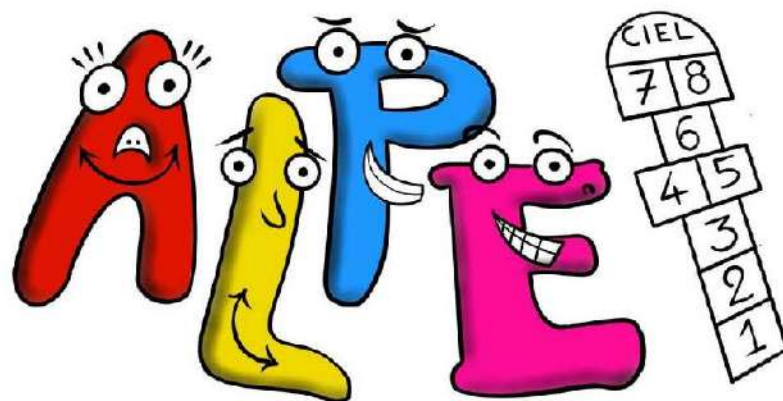
Quand ont lieu les élections ? Les élections des représentants de parents d'élèves sont organisées au plus tard avant la fin de la 7^{ème} semaine de l'année scolaire.

Qui peut voter ? Depuis septembre 2004, les deux parents sont électeurs, qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés, sous réserve pour les parents d'enfant mineur de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale. Chaque électeur ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement.

CONTACTS UTILES

- École : 02 48 51 26 80 - ce.0180740g-c2@ac-orleans-tours.fr
- Restaurant scolaire : 02 48 51 23 41
- Accueil périscolaire : 02 48 75 20 19
- Mairie : 02 48 51 42 07 – mairiedegracay@orange.fr
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : 02 48 71 35 78
- Pôle Rural à Genouilly : 02 48 52 27 86
- Bibliothèque : 02 48 51 79 47 – biblio6@wanadoo.fr

ASSOCIATION LOISIRS POUR MON ÉCOLE (ALPE)



Association constituée de parents d'élèves (ou amis de l'école) depuis plus de 20 ans, cette association a pour but d'apporter des moyens supplémentaires à l'école afin d'aider celle-ci à organiser classes de découverte, sorties, spectacles. Complémentaire à la coopérative scolaire et aux subventions de la commune, elle recueille des fonds dans ses différentes activités : rifles, randonnées, bourse aux jouets, à la layette, etc.... qu'elle reverse en totalité à l'école.

Sans l'activité de ses adhérents, tous parents bénévoles, vos enfants ne pourraient pas bénéficier d'autant d'activités.

Il est donc important qu'un maximum de parents puisse s'y impliquer.

Contact : tél. 06 50 87 30 76 – email : alpegracay@outlook.fr



L'ÉCOLE...

L'école est destinée aux enfants des communes de Graçay, Saint-Outrille et de Nohant-en-Graçay. Toutefois des autorisations peuvent être délivrées sur dérogation. Celles-ci sont étudiées au cas par cas par le maire de Graçay en concertation avec les maires des communes de résidence des familles. Avant toute entrée à l'école vous devez vous présenter en Mairie muni(e) de votre livret de famille et du carnet de vaccination pour obtenir un certificat d'inscription qui vous sera demandé par la Directrice de l'établissement. En maternelle, les enfants sont accueillis à partir de 3 ans révolus à la rentrée). Les écoles fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. L'accueil est assuré à partir de 8h20.

LA SÉCURITÉ :

En accord avec vos délégués de parents d'élèves, nous attirons à nouveau votre attention sur la sécurité de vos enfants aux abords du groupe scolaire.

Nous avons pris plusieurs mesures relatives à la sécurité des enfants : l'entrée de l'école a été modifiée, des garde-corps ont été installés, un parking a été aménagé, du personnel a été mobilisé pour faire traverser la route aux enfants, des aménagements routiers ont été réalisés. Tous ces aménagements ne peuvent remplacer le sens civique de chacun et nous vous demandons donc de respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

- Interdiction de se garer devant ou aux abords du portail ;
- Respecter la place de stationnement réservée aux handicapés ;
- Interdiction de faire demi-tour devant le portail et de stationner devant l'école pour déposer les enfants ;
- Ne pas rentrer dans l'enceinte de l'école avec des véhicules motorisés ;
- Ne pas stationner sur les emplacements réservés aux enseignants et aux personnes habilitées, notamment sur le parking derrière l'immeuble (côté maternelle).

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte et aux abords de l'école. Nous vous rappelons que la vitesse est limitée à 30 Km/h devant l'école et le parking.

